

Les femmes dans les commissions

Autor(en): **S.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 750

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les débats sur ce point de l'ordre du jour ont repris plus d'une fois au cours de la session, avant d'arriver au vote des résolutions et ils ont déterminé la démarche suivante :

«... Le Conseil économique et social de l'ONU a transmis au Bureau international du Travail le mémoire de la FSM... il a invité le BIT à procéder le plus rapidement possible, à un nouvel examen de cette question, et il a demandé aux organisations non-gouvernementales intéressées de communiquer leurs vues au Conseil économique et social en même temps qu'au BIT, la question des salaires étant à l'ordre du jour pour sa 31^{me} session, en juin prochain, à San Francisco.

* * *

Les organisations privées seront donc invitées à communiquer leurs vues. Plusieurs d'entre elles ont déjà par lettre ou télégramme au Conseil économique et social, exprimé leur reconnaissance à la FMS pour son intervention, ce sont la *Guilde internationale des coopératives*, la *Fédération démocratique internationale des Femmes*, le *Comité de liaison des grandes associations internationales féminines*, la *Ligue internationale pour la Paix et la Liberté*.

Puisque on nous invite à étudier le problème, je me permettrai à titre strictement privé, d'attirer l'attention de nos lectrices sur un paragraphe du mémoire, à côté duquel j'aimerais planter l'écrétaire

Danger

Il traite de la sélection et de l'orientation professionnelle. « Dans l'emploi de la main-d'œuvre féminine, il sera tenu compte, sur le terrain législatif et réglementaire, des capacités et de la constitution physique de la femme. Celle-ci, grâce à un système rationnel de sélection et d'orientation professionnelles, aura donc toute possibilité de faire valoir ses qualités naturelles (dextérité, habileté), dans les professions qui lui conviennent et où elle pourra rendre le maximum de services ».

Les professions qui lui conviennent ? Qu'est-ce à dire ? Nous n'aurions donc échappé au veto professionnel des préjugés que pour tomber sous le coup du veto des experts orienteurs ? Non merci nous n'en voulons pas ! Veuillez vous souvenir que les capacités physiques des hommes et des femmes, sur la terre entière sont relatives. Permettez-moi un exemple : en 1922, les dockers d'Anvers, hommes et femmes, se mirent en grève, les armateurs, pour ne pas céder aux revendications, firent venir un train de chômeurs suisses. Ceux-ci, mal entraînés à ce genre de travail, ne purent pas même remplacer les femmes débardées. Il n'y avait là rien d'étonnant, les Flamandais ont une résistance physique peu commune.

D'autre part, si vous faisiez passer un examen de dextérité et d'habileté manuelle, ne croyez-vous pas que les hommes chinois l'emporteraient sur la plupart des femmes du reste du monde ?

La réglementation du travail doit viser à ce qu'aucun humain ne soit contraint à un labeur qui excède ses forces physiques, voilà à quoi pourront s'employer les experts physiologistes ; ils trouveront plus d'un homme trop faible pour ce qu'on lui demande, plus d'une femme très résistante ; mais, croyez-moi, le reclassement des professions que recommande la FMS et qu'a encore préconisé Mlle Spiegel nous conduirait à une tyrannie qui ne le céderait en rien à celle des préjugés sociaux. Nous nous trouverions en présence d'une nouvelle liste noire dont nous devons, à mon avis, empêcher l'éclosion. Ce reclassement que l'on nous propose sur une base scientifique serait sujet à caution car les

ORDRE MONDIAL

Le « Mouvement Bahà'î », dont le Bureau International est à Genève, 37, Quai Wilson, s'efforce, lui aussi, de fournir la formule spirituelle et matérielle qui permettra au monde de trouver l'équilibre et la paix.

Lors de son récent passage en Suisse, nous avons eu le privilège de nous entretenir avec la présidente de l'Assemblée nationale des Bahà'is des Etats-Unis de l'Amérique et du Canada, qui fut aussi leur déléguée à San Francisco, à la création de l'ONU.

Mme Beecher-Baker est l'arrière-petite-nièce d'Harriet Beecher-Stowe, l'auteur de la « Case de l'Oncle Tom », on voit qu'elle continue la tradition de la famille, elle se penche sur la peine des hommes et essaye de la soulager.

Je lui ai demandé si notre « Mouvement féministe » et les groupements féminins ont une raison particulière de s'intéresser aux principes Bahà'is.

— Oui, m'a-t-elle répondu, parce que notre mouvement a été l'un des précurseurs de vos idées. D'emblée, au cours du XIX^{me} siècle, l'égalité des sexes fut proclamée et l'une des plus célèbres adeptes, la poétesse persane *Tahiri*, osa la première, déposer le voile des femmes musulmanes. Elle paya de sa vie l'audace de son acte et de sa foi en 1852, à Téhéran.

— En effet, votre chef spirituel n'était-il pas persan ?

— Oui, Bahà' u'llah descendait d'une grande famille de Perse, mais, comme il enseignait une foi différente de celle du gouvernement, il fut persécuté, emprisonné et passa la fin de son existence au camp pénitencier d'Akka, en Palestine, où il formula, en une série de lettres, les règles qui doivent régir la conduite des hommes, si l'on veut sauver la civilisation. Après sa mort, en 1892, son fils, puis son petit-fils continuèrent son œuvre qui a aujourd'hui des adhérents dans plus de 78 pays.

— Et quels sont les principes que l'enseignement de Bahà' u'llah vous amène à considérer comme essentiels ?

— Il y en a dix :

1. Création d'un *parlement mondial* où les petites nations seraient représentées comme les grandes ; il ne devrait pas y avoir de sphères d'influence politique, comme dans l'organisation actuelle.

2. Un *tribunal mondial* aurait une auto-

rité complète sur toutes les affaires mondiales.

3. Pas de droit de veto. Les décisions seraient prises à la simple majorité ou à la majorité des deux tiers, selon les cas.

4. Une *force de police* devrait protéger les peuples des agressions.

5. Une *capitale*, choisie à la majorité, servirait de centre mondial.

6. Un *code international* réglerait un nouveau système d'économie et de commerce mondial, avec les caractéristiques suivantes :

a) commerce libre dans le cadre d'une réglementation générale ; b) intérêts privés protégés, monopoles interdits ; c) impôts graduels qui supprimeraient les trop grands écarts de fortune entre les très riches et les très pauvres ; d) protection assurée aux individus, à leurs affaires et à la propriété privée.

7. *Liberté de la presse* et de l'opinion.

8. Une *langue*, choisie par la majorité serait reconnue *universelle* et serait enseignée aux enfants à côté de la langue maternelle.

9. A côté d'une instruction originale propre à chaque pays, les enfants recevraient une *éducation* et une *instruction universelles*. L'instruction sera prodiguée aux filles et aux garçons, mais avant tout aux filles qui sont destinées à élever leurs enfants.

10. Education spirituelle du monde par une *foi mondiale* qui n'essayerait pas de faire admettre la supériorité de telle ou telle religion sur les autres, mais qui demanderait à tous d'avoir foi en la paternité de Dieu et en la fraternité des hommes.

— Il me semble que plus d'une de vos revendications est soutenue aussi par d'autres groupements comme celui des fédéralistes...

— Sans doute, mais les fédéralistes s'efforcent de créer une organisation laïque, tandis que nous ne croyons pas que les hommes réussissent à établir la paix sans la confiance en Dieu, leur père, et sans un amour véritable envers leurs frères.

— Ici, vous êtes en parfait accord avec les chrétiens ?

— En effet, mais la chrétienté propose-t-elle un plan d'organisation temporelle mondiale ? Non, c'est avant tout une discipline individuelle qu'elle cherche à obtenir. Là où les autres échouent, nous espérons réussir par un accord harmonieux entre l'unité de l'inspiration spirituelle et l'organisation matérielle pratique.

jugements de la science ne sont pas sans appel, n'est-il pas vrai ? Enfin, il peut y avoir des hommes délicats, qui ont subi une grave maladie, qui ont droit aux ménagements, aussi bien qu'une future mère et pour qui des travaux classés « féminins » pourraient être indiqués.

Nos lectrices ne pensent-elles pas que les associations féminines internationales seraient bien inspirées en recommandant au BIT, dans son étude prochaine du problème d'éviter, comme nous l'avons toujours fait, toute discrimination de sexe ? tout classement des professions par sexe, ce qui reviendrait au même ?

A. W. G.

Mme Emmy Freudlich

Mme Emmy Freudlich qui fut la fondatrice de la Guilde internationale des coopératives, est décédée à l'âge de 70 ans aux Etats-Unis, en plein travail, après une vie extrêmement active et laborieuse.

Dès l'enfance et l'adolescence, Emmy Freudlich avait voué un vif intérêt aux problèmes économiques et sociaux : elle s'était formée

elle-même et, pendant la première guerre mondiale, elle avait déjà exercé une activité publique dans diverses organisations d'alimentation en Autriche. Née à Aussig, en Bohême, elle était en effet citoyenne de l'ancienne Autriche-Hongrie et, ayant émigré à Vienne dès la première guerre mondiale, elle demeura autrichienne avant d'obtenir la nationalité anglaise.

Nommée, en 1921 déjà, présidente de la Guilde internationale des coopératives, fondée sur son initiative, poste qu'elle conserva jusqu'à la fin, elle dut cesser son activité en Autriche en 1934, lors de la réaction du régime Dollfuss contre la classe ouvrière. En 1938, peu de temps après l'Anschluss et quelques mois avant la seconde guerre mondiale, elle émigra à Londres au siège de l'Alliance coopérative internationale dont elle avait été élue, en 1921, membre du Comité central. Enfin elle représenta la Guilde internationale des coopératives auprès du Conseil économique et social de l'O.N.U., ce qui lui fit changer une fois de plus de domicile. Elle s'était établie à New York il y a quelques mois seulement. Elle signa encore la lettre au Conseil Economique et Social, à laquelle nous faisons allusion plus haut.

Ecole d'Etudes Sociales (Genève)

C'est le 8 mars qu'a eu lieu l'assemblée générale de l'Ecole.

Le président, Dr H. Revillard, ouvrit la séance en rendant hommage à Mme Wagner, qui a quitté la direction de l'Ecole après s'y être consacrée pendant vingt-six ans. Mlle Cornaz lui a succédé à la direction.

De son intéressant rapport, il ne nous sera possible de retenir ici que l'essentiel. Le nombre des élèves s'est élevé à 107, parmi lesquelles beaucoup d'étrangères.

Les stagiaires ont été placés dans diverses œuvres sociales.

Une réforme de l'enseignement, envisagée dès 1945, a amené la refonte des programmes et des cours, avec l'aide et la compréhension du corps enseignant. Le but de ce remaniement ? Eviter, entre autres, les chevauchements et développer le travail personnel des élèves, et, en général, élévation du niveau des études, plus grandes difficultés d'admissions.

L'Ecole des laborantines a compté vingt-cinq élèves et trois professeurs.

L'Ecole d'études sociales a décerné vingt-deux diplômes et dix-sept certificats.

Mlle Burckardt, trésorière et à la fois vice-présidente, annonce un léger déficit dans les comptes — contre-coup de la vie chère — mais en même temps une amélioration.

Après une amusante introduction sur le nom du Foyer de l'Ecole — Le Bosquet maintenant — sa directrice, Mlle Durand, résume l'activité de cette institution durant le dernier exercice et relève que ce n'est pas, ainsi que le croit en général le public, uniquement une école ménagère ; elle cherche aussi à rendre service d'autre façon, entre autres par des cours de puériculture créés il y a trois ans.

Pour terminer, voici trois comptes-rendus, denses de faits et pleins d'humour, présentés par trois secrétaires de l'Ecole : Milles Thuring et Collet et Mme Aspin-Norand, sur le Congrès des services internationaux sociaux à Paris en septembre 1947, et auquel ont assisté aussi des élèves de l'Ecole.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir nous arrêter à cette évocation si vivante des problèmes qui furent étudiés, entre autres celui de l'adolescence et celui des œuvres étudiantes, à la visite des bibliothèques, de l'institution Pasteur, etc., mais ce serait un trop grand empiètement sur les colonnes, déjà surchargées, du *Mouvement féministe*.

M. L. P.

Les femmes dans les commissions

Mme Hirschi-Widmer vient d'être nommée vice-présidente de la commission scolaire de Berthoud. C'est la première fois que, dans le canton de Berne, cette charge est assumée par une femme. Trois autres femmes siègent dans cette commission.

En revanche, aucune femme n'a encore été nommée dans la commission scolaire de l'Ecole secondaire des jeunes filles et du Gymnase. C'est une regrettable lacune dont Berthoud n'a pas le monopole. Il y a même des localités où les autorités masculines s'opposent énergiquement à la présence de femmes dans les commissions des écoles ménagères !

S. F.

45 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

Ecole LEMANIA
LAUSANNE



Publications reçues

Laurent. Roman par Yvonne de Tonnac. La Baconnière. Neuchâtel.

Voici un nouveau roman d'Yvonne de Tonnac, dont « Et pourtant l'aube... » lui valut, en 1946, le prix littéraire du Salon romand du Livre.

Toute l'œuvre de cet auteur est dominée, pénétrée par une recherche spirituelle.

Le protagoniste, Laurent, est médecin. On ignore son âge au moment où le lecteur pénètre dans sa vie, mais ses trois enfants ont dépassé l'adolescence, et c'est maintenant qu'éclate, dans son ménage mal assorti,

la crise qui se préparait.

Laurent, très sensible, impatient, un peu farouche, a épousé — on se demande pourquoi — une femme qui est tout l'opposé de celle qu'il lui eût fallu pour le comprendre. Madeleine a de grandes qualités : épouse et mère de famille d'un dévouement à toute épreuve, pleine de bonnes intentions, mais sans envolée, irritante par sa manie moralisatrice qui apparaît en toute circonstance — comment un caractère semblable pourrait-il se fondre harmonieusement avec celui d'un être qu'attirent la nature, la poésie, la méditation ?

Par une lumineuse matinée de printemps, il est rayonnant d'une joie qui voudrait se communiquer, mais... « elle est là avec sa figure tranquille, tout à l'heure, elle s'assied à ses chemises, ni une douceur à la fin des repas ; seulement, lorsqu'ils fileront ensemble en automobile dans la campagne, elle récapitulera sa liste des commissions et fera à haute voix le plan de sa journée ».

Dès le début du livre, on sent que ces froissements doivent être perpétuels.

Par là-dessus survient une inconnue primésautière, amusante, que ne choque nullement une aventure avec un homme marié. Mais Laurent s'éprend à fond, songe à divorcer. Ménage, enfants, tout va à la dérive.

Laissons au lecteur le soin de découvrir comment, peu à peu, grâce à la découverte d'un amour d'essence supérieure entre deux autres êtres, le héros de ce livre s'assagira, se reprendra d'intérêt pour ses enfants, acceptera les causes d'irritation provenant du naturel de sa femme.

M.-L. P.

Sinouhé l'Egyptien - Minéa, par Mika Waltari. Roman traduit du finnois par Jean-Louis Perret. Edition Jeheber, Genève. Paris, 1947.

C'est chose rare, nous semble-t-il, de voir un livre traduit du finnois.

Ceci est un roman historique, le roman d'aventure d'un médecin égyptien, trépanateur royal vers 1350 avant Jésus-Christ.

Sinouhé, par ses Mémoires, qui remplissent 338 pages serrées, transporte le lecteur dans l'ancienne Egypte en l'initiant par là aux coutumes de son peuple, en le guidant à travers toutes les classes sociales de la cour des pharaons jusque — disons le mot — dans le ruisseau. Langage cru, situations presque constamment scabreuses au point de vue de notre morale chrétienne, mais il y a aussi à côté du vin, des femmes, de la corruption générale, y compris celle des prêtres, des pages intéressantes qui vous mettent au courant, par exemple, de la médecine de ce temps, de rites curieux, de la vie à Thèbes, capitale des pharaons.

M.-L. P.

Doris Wild : *Les Icones*. Art religieux de l'Orient. (Collection Orbis Pictus.) Editions Payot, Lausanne.

Une charmante collection d'art vient de voir le jour sous le titre *Orbis Pictus*. (Edition romande assurée par la maison Payot de Lausanne.) Le premier volume, sous un car-